

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>Audrée-Anne Doiron</b>		Date d'inspection <b>Le 09 janvier 2026</b>
Nom de l'établissement <b>Garderie chez É-Anne</b>		Numéro de permis <b>2024141</b>
Adresse <b>559 route ROUTE 370 Pont Lafrance NB E1X 1L9</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 393-7562</b>
Type de permis <b>Garderie éducative en milieu familial</b>	Nombre maximal d'enfants <b>6</b>	Âges des enfants <b>NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE</b>
Personnel SGE <b>Karine Basque</b>	Titre du poste <b>Inspecteur/Inspectrice</b>	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	16 janv. 2026	
Commentaires: La garderie est tenue d'offrir du matériel et de l'équipement de jeu variés ou qui conviennent à l'âges des enfants, intérêts et développement celui-ci. La garderie est demandée d'augmenter la quantité de jouets dans certaines zones d'apprentissages.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	16 janv. 2026	
Commentaires: Les bouteilles à bec ou biberons se retrouvant au frigidaire, dans les cases des enfants ou dans l'aire de jeu intérieur doivent porter le nom de l'enfant afin d'identifier les effets personnels de chaque enfant. 6 bouteilles doivent être identifiées.			

Commentaires généraux
Observation:
-jeu extérieur
-jeu libre
-changement couche, lavage des mains
-diner
-sieste
-Discussion avec l'exploitant sur l'ajout de matériels adaptés au groupe d'âge des enfants dans l'aire de jeu intérieur (référez-vous au manuel de l'exploitant annexe 22),
-activité observée: Lecture animée d'un livre.
-Aire de jeu extérieur: Surface de jeu et ombrage seront observés au printemps.

original signé par

**Karine Basque**

---

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 janvier 2026

Date

original signé par

**Audrée-Anne Doiron**

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 janvier 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*